



Procès-verbal

Commission Fédérale de l'Engagement

Réunion du :	Mercredi 17 juin 2026
À :	9h30 – FFF
Présents :	MMES. Hélène Schrub, Amel Bouzoura, Catherine Moyon de Baecque, Delphine Benoit, Béatrice Clavel-Inzirillo, Pascale Evain MM. Gérald Simon, René Latapie, JB Moles, Antonio Teixeira, Pascal Tranquille, Jean-François Vilotte, Guy Glaria, Guillaume Naslin, Alexandre Mulliez, Pascal Rigo, Jérôme Belaygue, Philippe Gallé
En visioconférence :	MMES. Charlotte Logeais MM. Michel Raviart, Alexandre Mulliez
Excusés :	MMES. Cécile Ottogalli, Véronique Lainé, Joëlle Monlouis, Margaux Bouche MM. Pierre Guibert, Hubert Fournier, Jean-Louis Borloo, Jérôme Belaygue, Sylvain Grimault, Lionnel Ducloz, Pascal Parent
Assistent à la séance :	MMES. Ophélie Soudre, Charlotte Schwartz MM. Matthieu Robert, Thomas Seillé

1. Ouverture de la séance – Hélène Schrub

Hélène Schrub ouvre la séance à 9h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux participants en visioconférence.

Elle rappelle que, conformément aux échanges lors des précédentes commissions, cette réunion est consacrée au suivi opérationnel des plans d'action et à la réalisation d'un bilan global des travaux menés sur la saison. Elle introduit les échanges en soulignant l'importance d'adopter un regard lucide sur les actions engagées et sur les axes de progression à poursuivre.

Jean-François Vilotte rappelle, à ce titre, le rôle structurant de la Commission Fédérale de l'Engagement dans la lisibilité de la politique fédérale. Il insiste sur la nécessité de formuler des propositions concrètes, enrichies par la pluralité des points de vue et articulées avec les travaux des comités. Il souligne également l'importance de garantir un cadre de travail fondé sur la confiance, la liberté d'expression et le respect de la confidentialité des échanges.



Enfin, les membres saluent le travail mené par la Commission au cours des deux dernières années, mettant en avant les progrès réalisés et le positionnement de la Fédération comme référence sur certains sujets, notamment en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS).

Le procès-verbal de la précédente réunion du 15 avril est adopté à l'unanimité.

2. Etat d'avancement sur les actions menées par la Direction de l'Engagement – Amel Bouzoura

Amel Bouzoura présente un bilan détaillé des actions engagées, en débutant par la structuration du réseau des référents engagement au sein des ligues. Elle précise que ce réseau, animé à la fois en présentiel et à distance, constitue un levier essentiel pour le déploiement des politiques fédérales, et indique qu'un effort particulier sera porté la saison prochaine sur le renforcement des liens avec les districts.

Pascale Evain s'interroge sur la place des sujets en lien avec la féminisation des gouvernances territoriales. Les discussions mettent en évidence des pratiques hétérogènes selon les territoires, la féminisation, pouvant être traitée de manière indépendante ou intégrée aux commissions régionales d'engagement selon les organisations locales. À la suite de cet échange, Pascale Evain demande s'il y a actuellement beaucoup de signalements de cas sexistes qui remontent du terrain.

Ophélie Soudre précise qu'il existe peu d'alertes déposées relevant de cas de sexisme. En revanche, elle souligne une évolution récente et croissante du nombre de signalements concernant les VSS, traduisant une libération progressive de la parole. Amel Bouzoura précise toutefois qu'un flux important d'alertes VSS, notamment concernant des mineurs, a été observé au cours des deux dernières semaines, ce qui appelle à renforcer de manière urgente la vigilance et les dispositifs de prévention.

Concernant les formations, Thomas Seillé présente le bilan du suivi des modules en ligne consacrés à la protection des licenciés et souligne que leur impact reste conditionné à leur intégration dans des parcours structurés, notamment en articulation avec la Direction Technique Nationale (DTN). Il insiste sur la nécessité de massifier ces dispositifs pour toucher un volume plus important d'encadrants, en prenant l'exemple du e-learning consacré à la transition écologique. Pascale Evain note la richesse des formations externes dispensées par les CDOS, DRAJES ou SDJES, ce qui amène Amel Bouzoura à souhaiter, une centralisation complète de ces données.

Thomas Seillé intervient pour présenter un point d'étape sur l'Observatoire de l'impact sociétal, dont le cahier des charges du futur appel à manifestation d'intérêt sera soumis à la Commission pour relecture. Il détaille ensuite les éléments relatifs à l'engagement sociétal intégrés au rapport d'activité, puis expose les dernières avancées concernant la procédure de vérification de l'AFNOR.

Enfin, Amel Bouzoura présente un point d'étape sur l'univers de marque de l'Engagement. Le programme « Marquer demain » fédérerait jusqu'en 2023, les actions de responsabilité sociétale de la Fédération. Afin



d'accompagner cette évolution et de renforcer la lisibilité du Plan d'engagement, l'identité de marque « Marquer Demain » doit évoluer au profit d'une nouvelle dénomination, plus distinctive et plus impactante que l'intitulé générique « Plan d'engagement ».

3. Actualités thématiques

3.1. Pilier 2 – Inclusion, insertion et solidarité

Matthieu Robert commence en présentant les principales actions conduites en matière de citoyenneté. Il revient notamment sur le programme Jeunes Dirigeants, en soulignant la qualité des profils sélectionnés par les Ligues et la richesse des projets portés. Pascal Tranquille insiste sur la complémentarité entre les générations, considérant que l'expérience des plus anciens et le dynamisme des plus jeunes constituent un levier de transformation important pour la Fédération. Amel Bouzoura confirme cette analyse en mettant en avant la solidité de certains projets, notamment sur la thématique de la santé mentale, qui méritent d'être développés par la Fédération à une échelle plus large. Plusieurs membres, soulignent la nécessité de structurer ce dispositif dans la durée par l'animation d'un réseau d'anciens participants, saluant au passage la collaboration avec la Commission Fédérale du Bénévolat. La question du coût est également abordée. Pascal Rigo s'interroge sur l'effort financier requis. Matthieu Robert et Amel Bouzoura confirment qu'il s'agit d'un coût élevé par jeune touché car axé sur de l'hyper-qualitatif, dont il convient de mesurer précisément l'impact. Béatrice Clavel-Inzirillo soutient cet arbitrage, soulignant qu'il s'agit d'un investissement stratégique et opportun pour former les relais de demain face à la crise du bénévolat, produisant un impact durable bien que parfois difficile à mesurer.

Pascal Rigo suggère d'enrichir ces tableaux en y intégrant des indicateurs complémentaires, notamment le budget associé à chaque action ainsi que les principaux KPI permettant de mesurer les résultats obtenus, le nombre de participants touchés et les taux de conversion. Hélène Schrub soutient cette proposition et souligne l'intérêt de pouvoir systématiquement associer une lecture budgétaire aux actions présentées afin de mieux calculer leur impact et leur efficience.

Concernant les perspectives liées au renforcement de la citoyenneté, la question de la neutralité fait l'objet d'un travail spécifique. Béatrice Clavel Inzirillo présente les réflexions conduites au sein du groupe de travail dédié, en rappelant que ces sujets se situent à la croisée d'enjeux juridiques, éthiques, relationnels et éducatifs. Elle souligne la volonté de produire une note interne fondée sur des expertises pluridisciplinaires afin d'apporter des éléments d'analyse et des outils d'accompagnement aux acteurs du football confrontés à ces situations. Il est précisé que ces travaux seront prochainement présentés au Conseil National de l'Éthique. Pascal Tranquille rappelle également l'importance d'outiller les acteurs de terrain afin d'éviter toute instrumentalisation de ces sujets et insiste sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble du cadre réglementaire fédéral.

Matthieu Robert présente ensuite sur les dispositifs favorisant l'insertion professionnelle par le football, en présentation l'action menée le 13 mai au CNF « Stade vers l'emploi » en collaboration avec France Travail.

Pascal Rigo souligne dans un premier temps l'attractivité du format de ces « job-datings ».



Sur la gouvernance du projet par France Travail, Matthieu Robert précise qu'il n'y a plus de comité de pilotage national, le dispositif étant géré localement. Il rappelle que la Fédération joue avant tout un rôle d'impulsion et d'accompagnement, les déclinaisons opérationnelles relevant des territoires. Face à ce constat, Philippe Gallé pointe du doigt le cloisonnement persistant chez les DRH d'entreprises et invite, lui aussi, à cibler prioritairement les décideurs locaux.

Enfin, les perspectives d'accompagnement des éducateurs socio-sportifs sont présentées. L'objectif est de consolider leur action auprès des publics et de renforcer leur contribution sur le terrain.

Matthieu Robert poursuit ensuite sa présentation des actions visant à rendre le football accessible à tous les publics. Il revient notamment sur les conventions de partenariat avec la Fédération Française du Sport Adapté et la Fédération Française Handisport. Il présente également les nouveaux projets engagés dans ce domaine afin de renforcer l'accueil, l'accompagnement et la participation de ces publics au sein de l'écosystème fédéral.

Thomas Seillé complète ce point en dressant un bilan des dispositifs d'accessibilité déployés lors des rencontres des Équipes de France. Il met en avant les différentes mesures mises en place pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, faciliter leur expérience au stade et garantir des conditions d'accès adaptées. Il présente également le partenariat conclu entre la FFF et l'association HandiCaPZéro, qui a permis la réalisation d'un guide adapté gratuit destiné aux supporters aveugles et malvoyants à l'occasion de la Coupe du Monde. Élaboré à partir des données de la FFF et de la FIFA, ce document permet à tous ces supporters de suivre l'actualité des Bleus dans des formats adaptés (braille, audio et caractères agrandis).

La commission est également informée des actions menées en faveur de l'inclusion des personnes réfugiées. Les échanges soulignent l'importance de l'attribution des licences à ces publics, perçue comme un signal fort de l'engagement fédéral en faveur de l'inclusion par le sport et de l'accès de tous à la pratique du football.

Enfin, un point est réalisé sur les actions de solidarité portées par la Fédération, notamment à travers son engagement en faveur du Téléthon. Hélène Schrub considère que le potentiel de mobilisation du football reste important et qu'un objectif de collecte plus ambitieux pourrait être envisagé pour les prochaines éditions. Pascal Tranquille rejoint cette analyse et encourage un renforcement de la mobilisation des clubs sur l'ensemble du territoire.

3.2. Pilier 3 – Enjeux environnementaux

Thomas Seillé ouvre ce point consacré à la stratégie environnementale en présentant les résultats de l'étude de vulnérabilité menée sur la pratique du football. Cette démarche vise à mieux appréhender les effets du changement climatique sur l'activité footballistique et à identifier les principaux enjeux d'adaptation auxquels devront répondre les territoires, les infrastructures et les pratiquants dans les années à venir.



Il poursuit ensuite avec un état d'avancement des travaux engagés pour la Coupe du Monde 2026. Les membres de la commission saluent la qualité des outils produits ainsi que la rapidité de leur déploiement, notamment le guide des fan-zones écoresponsables. Les échanges soulignent l'intérêt de ces ressources pour accompagner les organisateurs d'événements et diffuser des pratiques plus responsables au sein du football. Il est également rappelé que ces travaux pourraient constituer des références utiles au-delà du cadre fédéral et être valorisés auprès d'autres instances sportives. Les membres de la Commission insistent sur le nécessaire partage de ces outils aux Ligues et aux Districts.

Thomas Seillé présente ensuite le dispositif « CinéFoot », dont l'expérimentation en mars 2026 a donné des résultats encourageants. Il précise qu'il sera généralisé à 9 villes lors de la Coupe du monde 2026, pour l'ensemble des rencontres de l'Équipe de France. Les membres de la commission considèrent que ce support constitue un vecteur pertinent de sensibilisation et qu'il pourrait être davantage exploité à l'occasion des rencontres de l'Équipe de France afin de porter des messages d'intérêt général auprès du grand public.

Un bilan est ensuite réalisé sur plusieurs projets environnementaux déployés au cours de la saison, parmi lesquels le challenge « Ma Petite Planète », la contribution à la Grande Consultation du Sport ainsi que le projet PMO.

Concernant la sobriété énergétique, les conclusions de l'audit mené en partenariat avec EDF sont présentées. Les échanges mettent en évidence l'intérêt de diffuser largement les bonnes pratiques identifiées à travers des fiches pratiques destinées aux Ligues, Districts, clubs et collectivités. Il est également souligné que la réussite de cette démarche reposera sur la mobilisation des acteurs de terrain, notamment les bénévoles en charge des infrastructures sportives. Plusieurs membres estiment par ailleurs que les critères environnementaux pourraient progressivement trouver leur place dans certains dispositifs d'accompagnement et de financement du football amateur.

Thomas Seillé fait également un point sur l'inventaire de la biodiversité engagé au CNF Clairefontaine ainsi que sur le déploiement de la Fan Planète Zone.

Enfin, un bilan des interventions associatives menées sur ces thématiques est présenté. Les échanges portent notamment sur les perspectives d'utilisation de la Fresque écologique du football et sur les conditions nécessaires à un éventuel déploiement plus large de cet outil à la suite de la liquidation de l'association Football Ecologie France, tout en veillant au respect des questions liées à la propriété intellectuelle et aux modalités de mise en œuvre.

Un débat s'engage sur la capacité des clubs à s'approprier un ensemble d'actions jugé très large. Philippe Gallé souligne le risque de dispersion et le manque d'appétence historique de certaines structures locales, et appelle à hiérarchiser et définir des priorités. Amel Bouzoura répond que l'ensemble des axes répond à des enjeux structurants et non optionnels qui engagent la durabilité de la pratique (féminisation,



violences), tout en reconnaissant la nécessité de renforcer les efforts de pédagogie pour faciliter le quotidien des clubs.

Pascale Evain et Delphine Benoit soutiennent cette vision, affirmant que ce socle de compétences est incontournable et donnera aux clubs les arguments pour dialoguer efficacement avec les collectivités territoriales, notamment sur la gestion complexe des compétitions.

En conclusion, Hélène Schrub rappelle que l'action fédérale doit s'organiser autour de trois niveaux :

1. Structurer, synthétiser et valoriser les actions engagées ;
2. Accompagner et encadrer les acteurs via des outils spécifiques adaptés ;
3. À terme, envisager des dispositifs réglementaires contraignants (obligations et sanctions) afin d'adapter impérativement le football français aux enjeux climatiques.

3.3. Pilier 1– Lutte contre les violences et les discriminations

Ophélie Soudre présente ensuite un bilan détaillé des dispositifs déployés dans le cadre de la prévention des violences, de la protection des pratiquants et de la promotion d'un environnement plus respectueux au sein du football.

Les échanges s'ouvrent sur le dispositif de contrôle de l'honorabilité. Amel Bouzoura rappelle que les vérifications sont actuellement réalisées sur une base annuelle et souligne la nécessité d'étudier des modalités de contrôle plus régulières, afin de mieux prendre en compte les évolutions pouvant intervenir en cours de saison. Hélène Schrub partage cet objectif de renforcement du dispositif.

Guillaume Naslin s'interroge sur les possibilités d'une implication des pouvoirs publics dans ces vérifications. Amel Bouzoura indique que des échanges réguliers sont engagés avec le Ministère des Sports et que cette question fera l'objet de travaux complémentaires à la rentrée.

Les discussions mettent également en évidence certaines limites techniques liées aux traitements informatiques et à la gestion des homonymies. Interrogée par Gérald Simon, Ophélie Soudre précise que certaines remontées résultent principalement d'erreurs de saisie ou d'identification.

Ophélie Soudre poursuit avec un point de situation sur la plateforme « J'Alerte ». L'augmentation du nombre du nombre d'alertes déposées témoigne à la fois d'une meilleure appropriation de l'outil par les acteurs du football et de la volonté de la Fédération d'encourager la libération de la parole.

Elle revient ensuite sur le plan de lutte contre les violences, en mettant l'accent sur la question de la parentalité. JB Moles souligne que de nombreux incidents trouvent leur origine dans le comportement de certains parents et indique que plusieurs situations de violences sexuelles et sexistes impliquent indirectement des groupes de parents. Il propose de s'inspirer du modèle de l'Éducation nationale en réfléchissant à la création d'associations de parents de pratiquants au sein des clubs. Les membres de la commission s'accordent sur le rôle déterminant des parents dans la prévention des comportements inappropriés et dans la promotion d'un climat éducatif favorable. Guillaume Naslin suggère de s'appuyer



sur le dispositif de licence volontaire déjà existant afin d'associer davantage les parents accompagnateurs à la vie des clubs.

Amel Bouzoura indique qu'un groupe de travail consacré à la parentalité devrait être lancé prochainement et que cette proposition pourra alimenter les réflexions à venir.

Les échanges abordent également les difficultés liées aux signalements malveillants ou infondés. Catherine Moyon De Baecque fait part de son inquiétude face à l'augmentation de signalements qui semblent parfois davantage motivés par des conflits personnels que par la protection des victimes. Amel Bouzoura rappelle que chaque situation fait l'objet d'un travail de vérification avec les districts concernés et que les faits sont systématiquement retracés avant toute décision. Elle précise toutefois que, lorsqu'un signalement grave est porté à la connaissance de la Fédération, des mesures conservatoires peuvent être mises en œuvre immédiatement. Gérald Simon souligne que, si le principe de précaution doit prévaloir, il demeure également nécessaire de garantir l'écoute et les droits des personnes mises en cause.

La présentation se poursuit avec la refonte de l'Observatoire des comportements. Les travaux engagés doivent permettre la mise en place d'une nouvelle interface interconnectée à la Feuille de Match Informatisée, avec l'ambition d'améliorer le suivi des incidents et l'exploitation des données remontées par les territoires.

Un bilan est ensuite présenté concernant la campagne de sensibilisation « Jouons du bon côté ». Les résultats obtenus démontrent la forte visibilité des actions menées, tant à travers les supports d'affichage que les outils de communication digitaux utilisés.

Enfin, un point est réalisé sur les tournois « Une seule couleur, celle du maillot » et « Tournoi des Fiertés ». JB Moles estime que ces initiatives gagneraient à bénéficier d'une plus grande visibilité nationale. Antonio Teixeira souligne pour sa part l'implication croissante des ligues sur ces sujets et encourage leur intégration dans les conventions d'objectifs.

Jérôme Belaygue revient sur les récents propos tenus par JB Moles dans la presse à la suite de la décision de la LFP de ne plus utiliser le brassard LGBTQ+. Il exprime son regret de ne pas avoir été sollicité avant cette prise de parole publique, considérant qu'un échange préalable aurait permis de mieux comprendre le contexte et les motivations de cette évolution. Il souligne que cette situation ne doit pas conduire à opposer les différentes instances du football, rappelant que la lutte contre les discriminations constitue un engagement commun. Il revient enfin sur les actions mises en œuvre par la LFP depuis plusieurs années sur ces enjeux et appelle à une communication plus coordonnée entre les acteurs concernés.

JB Moles indique que plusieurs associations présentes lors du Tournoi des Fiertés ont exprimé leurs réserves concernant certaines évolutions récentes du dispositif. Il souligne également leur volonté de voir l'ensemble des acteurs du football professionnel davantage associés aux initiatives portées dans ce cadre.

Les échanges se poursuivent autour des enjeux de communication et de coordination entre les institutions. Jérôme Belaygue réaffirme l'importance d'une meilleure compréhension mutuelle des contraintes et des



décisions prises par chacun, tandis que JB Moles rappelle la nécessité de tenir compte des attentes exprimées par les associations engagées sur ces sujets.

Hélène Schrub recentre alors les débats sur les objectifs de la Commission de l'Engagement, en rappelant qu'elle constitue avant tout un espace de réflexion et de construction collectives. Elle souligne l'importance de privilégier la recherche de solutions concrètes et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs plutôt que de revenir sur les divergences passées.

Amel Bouzoura appelle à une mobilisation commune de l'ensemble des instances afin de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention. Elle propose notamment de poursuivre et de développer les initiatives menées à destination des arbitres et des délégués, estimant qu'une action coordonnée constituerait un signal fort.

Jérôme Belaygue accueille favorablement cette proposition et rappelle les actions déjà engagées par la LFP auprès de ces publics depuis plusieurs années. Guillaume Naslin complète ces éléments en évoquant les dispositifs déployés, notamment avec le programme Open FC, ainsi que les actions de formation intégrées aux parcours des jeunes joueurs et encadrants.

Au terme des échanges, les membres de la commission s'accordent sur la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre les discriminations et de renforcer la coopération entre les différentes composantes du football afin de favoriser une mobilisation collective plus efficace sur ces enjeux.

3.4. Pilier 4 – Mixité et féminisation

Amel Bouzoura et Pascal Evain présentent les actions prioritaires du pilier Mixité et féminisation. Les échanges s'ouvrent sur la question de la fidélisation des pratiquantes, identifiée comme un enjeu pour les prochaines saisons. Jérôme Belaygue interroge l'évolution de la baisse des licences, souhaitant savoir si cette tendance concerne également les garçons. Amel Bouzoura précise que le phénomène est également observé chez les licenciés masculins, mais dans des proportions moins marquées.

Pascale Evain estime que cette situation doit être analysée à travers un prisme sociologique plus large. Selon elle, les difficultés rencontrées ne concernent pas uniquement le recrutement de nouvelles pratiquantes mais également leur fidélisation à long terme au sein des clubs. Dans ce contexte, Amel Bouzoura et Pascale Evain reviennent sur les enseignements tirés du séminaire des dirigeantes, soulignant la richesse des échanges et l'importance de poursuivre les actions d'accompagnement destinées aux femmes engagées dans la gouvernance du football.

La question de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes est ensuite abordée. Pascale Evain rappelle que les échéances électorales de 2028 constitueront un rendez-vous important pour atteindre les objectifs de parité fixés par la loi au sein des ligues. Elle observe néanmoins certaines formes de résistance au changement qui devront être prises en compte dans les années à venir. Elle souligne à ce



titre que la question des membres de droit demeure un sujet majeur dans la composition des comités directeurs des instances et devra faire l'objet d'une réflexion particulière. Pascal Tranquille rappelle par ailleurs la diversité des situations rencontrées sur les 91 districts que compte la France, qui nécessite d'adapter les approches et les accompagnements.

Les membres prennent ensuite connaissance du bilan des interventions des associations partenaires. À cette occasion, est présenté le nouveau partenariat conclu avec l'association Règles Élémentaires. Guillaume Naslin, rappelle l'ancienneté et la qualité de la collaboration existante avec le Fondation du Football. Il présente notamment la plateforme « Règles et Foot », développée afin de sensibiliser les acteurs du football aux enjeux liés à la précarité menstruelle et afin de fournir des ressources aux clubs souhaitant s'engager sur cette thématique.

Les actions menées dans le cadre des activations événementielles lors de matches des Equipes de France sont également présentées. Les membres saluent leur contribution à la visibilité des actions de la Fédération en faveur de la mixité et de l'égalité.

La campagne « Toutes en jeu » fait ensuite l'objet d'un point d'étape. Les premiers résultats sont jugés encourageants et témoignent d'une mobilisation croissante autour des enjeux de féminisation.

Enfin, les perspectives pour la saison 2026-2027 sont exposées. Parmi les actions prioritaires figure notamment le déploiement du programme Next Gen Coaches piloté jusque-là par le Fondation du Football dans le cadre d'une expérimentation et qui a déjà permis d'accompagner plus de 600 jeunes filles en seulement dix-huit mois. Les membres saluent les résultats obtenus et soulignent l'importance de poursuivre la généralisation de ce dispositif afin de favoriser l'émergence de futures éducatrices et dirigeantes au sein du football français.

5. Calendrier et prochaines étapes

Hélène Schrub remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour la tenue des débats et l'engagement collectif manifesté tout au long de la saison.

L'organisation des travaux de la saison 2026-2027 est arrêtée selon les modalités suivantes :

- Séminaire de rentrée : fixé aux 24 et 25 septembre 2026.
- Commissions fédérales : proposition à venir de 4 dates de commissions officielles pour la saison (réparties à raison de 2 par semestre).
- Format des séances : Instauration d'une alternance régulière entre des sessions d'une demi-journée exclusivement consacrées à la revue d'actualités opérationnelles, et des sessions d'une journée complète intégrant une séquence approfondie de débat thématique.

La réunion prend fin à 16h42.